



**FONDS DE DOTATION – FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION  
DES ANIMAUX "IFAW FRANCE"**

Siège social : 14, rue Edouard Mignot – 51100 Reims

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2024



**RSM Paris**

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 147 63 67 00

Fax : +33 (0) 147 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **FONDS DE DOTATION – FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE"**

Siège social : 14, rue Edouard Mignot – 51100 Reims

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2024

Aux Administrateurs du FONDS DE DOTATION – FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE",

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION – FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE" relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 6 février 2025

Le commissaire aux comptes

**RSM Paris**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**Djamel ZAHRI**

Associé

Fonds International pour la Protection des Animaux

14 RUE EDOUARD MIGNOT

51100 REIMS

## COMPTES ANNUELS

***LAVAYSSIERE LOILLIER Associés***  
*8 RUE CAMILLE LENOIR*

*51100 REIMS*  
*03 26 88 52 38*

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2024 12			Exercice N-1 30/06/2023 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...							
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage								
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>	1 113 318		1 113 318	530 569	582 749	109.83		
<b>Immobilisations financières (1)</b>								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres								
<b>Total I</b>	1 113 318		1 113 318	530 569	582 749	109.83		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	<b>Créances (2)</b>							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 689 067		2 689 067	489 716	2 199 350	449.11	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres							
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
Disponibilités	32 354		32 354	36 389	4 035	11.09		
Charges constatées d'avance (2)								
<b>Total II</b>	2 721 420		2 721 420	526 106	2 195 315	417.28		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecart de conversion actif (V)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	3 834 738		3 834 738	1 056 675	2 778 064	262.91		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2024	12	30/06/2023	12	Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau				3 326	3 326	100.00	
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>				3 326	100.00	
	<b>Situation nette (sous total)</b>						
	Fonds propres consommables	2 370 183		999 278	1 370 905	137.19	
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	2 370 183		999 278	1 370 905	137.19	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés						
	Dettes des legs ou donations	105 231		56 452	48 778	86.41	
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	1 359 325		944	1 358 381	NS		
Instrument de trésorerie							
Produits constatés d'avance							
	<b>Total IV</b>	1 464 555		57 396	1 407 159	NS	
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	3 834 738		1 056 675	2 778 064	262.91	

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

1 464 555      57 396

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2024	12	30/06/2023	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	1 409 188		1 248 701		160 488	12.85
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits						
<b>Total I</b>	1 409 188		1 248 701		160 488	12.85
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	12 188		375		11 814	NS
Aides financières	1 397 000		1 245 000		152 000	12.21
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges						
<b>Total II</b>	1 409 188		1 245 375		163 814	13.15
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			3 326		3 326	100.00

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2024	12	30/06/2023	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>						
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>						
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>						
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>				3 326	3 326	100.00
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>						
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>						
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>						
<b>Total des produits (I+III+V)</b>		1 409 188		1 248 701	160 488	12.85
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>		1 409 188		1 245 375	163 814	13.15
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>				3 326	3 326	100.00

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2024	12	30/06/2023	12	Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Dons en nature						
Prestations en nature	99 916		92 468		7 448	8.05
Bénévolat						
<b>TOTAL</b>	99 916		92 468		7 448	8.05
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature	99 916		92 468		7 448	8.05
Personnel bénévole						
<b>TOTAL</b>	99 916		92 468		7 448	8.05

## ***Fonds International pour la Protection des Animaux***

*14 RUE EDOUARD MIGNOT  
51100 REIMS*

**EXERCICE 2023 / 2024**

### ***ANNEXE***

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2024, dont le total est de 3 834 738 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 1 409 188 €, hors contributions volontaires, et dégageant un résultat nul.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.

## 1. Le fonds de dotation

Le fonds de dotation dont le siège est sis à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'associations à but non lucratif, qui constitue collectivement l'International Fund for Animal Welfare (Fonds International pour la Protection des Animaux) (ci-après dénommé « IFAW »). IFAW met en œuvre des programmes et des projets visant à aider les animaux et les hommes en France et dans plus de 40 autres pays du monde. La mission d'IFAW est la suivante :

*IFAW travaille à assurer une coopération harmonieuse entre les humains et les animaux, en secourant, soignant et remettant des animaux en liberté, et en restaurant et protégeant leurs habitats naturels.*

En France, les initiatives se sont centrées sur l'éducation, la sensibilisation et la mobilisation pour démontrer tout ce que la société peut avoir à gagner en prévenant la cruauté envers les animaux et en réduisant la surexploitation de la faune sauvage et de ses habitats.

IFAW France a apporté une contribution significative aux priorités stratégiques d'IFAW pendant l'exercice 2024 et continue à faire partie intégrante des campagnes internationales en combinant les dépenses directes et les contributions financières.

Le fonds de dotation est affilié aux ONG suivantes :

- International Fund for Animal Welfare (Australia) Pty Ltd
- International Fund for Animal Welfare (Belgium) AISBL
- International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pour la protection des animaux inc. (Canada)
- Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) - Fonds de dotation (France)
- IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)
- Stichting IFAW (Pays-Bas)
- International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud)
- International Fund for Animal Welfare (IFAW) (Royaume-Uni)
- International Fund for Animal Welfare, IFAW in Action (Royaume-Uni)
- IFAW Commerce Limited (Royaume-Uni)
- International Fund for Animal Welfare, Inc. (États-Unis)
- International Fund for Animal Welfare (IFAW) Limited (Malawi)
- International Fund for Animal Welfare Limited (Zambie)
- International Fund for Animal Welfare (Zimbabwe) Trust

L'Organisation et ses affiliés ont été autorisés par leurs conseils d'administration respectifs à fonctionner comme des entités séparées et indépendantes. Les actifs de l'Organisation sont détenus séparément et ne sont pas confondus avec ceux de ses affiliés.

### *Activités principales*

Le fonds de dotation œuvrant dans l'intérêt général, a notamment pour objet :

- de préserver, protéger, améliorer, et encourager la conservation, la préservation, la protection et l'amélioration de l'habitat et de l'environnement naturels de tous les animaux et de leur vie sauvage ;
- de défendre les animaux maltraités ou en voie de disparition ;
- de participer à la communication et l'information concernant les animaux maltraités ou en voie de disparition ;
- d'apporter le soutien financier nécessaire aux actions d'IFAW – France ;

Pour réaliser son objet, le fonds de dotation apporte un soutien financier aux actions réalisées et / ou soutenues par IFAW – France.

### ***Moyens d'action du fonds de dotation***

Le fonds de dotation dispose de tous les moyens d'action possibles et légaux au regard de ses capacités pour réaliser son objet, notamment :

- la collecte de fonds par appel à des souscriptions ; la réalisation de recherches et d'études et la publication de tout ou partie des résultats de ces recherches ; l'édition de toutes publications et documents d'information ;
- l'organisation et la fourniture d'installations pour la tenue de conférences réunions, séminaires, démonstrations, cours, expositions, compétitions et toute autre forme de manifestation ;
- l'établissement, la promotion ou le soutien à l'établissement ou la promotion de toute forme de coopération ou d'association entre plusieurs organisations ou associations dont l'objet est similaire en tout ou partie à celui du fonds, ou dont l'établissement ou la promotion peut concourir à la réalisation de l'objet du fonds ;
- la coopération et la communication avec des organismes ou organisations, associations, institutions similaires et/ ou des administrations locales ou nationales, la coordination de leurs activités avec celles du fonds la réalisation de campagnes d'appel à la générosité du public.

## **2. Faits caractéristiques de l'exercice et perspectives**

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

### **Les réalisations et les activités de l'exercice ont été les suivantes :**

Le fonds de dotation a été légataire pour un total de 2 020 005 € au cours de l'exercice contre 497 026 € au cours de l'exercice précédent.

Les ressources du fonds de dotation constituées de legs à la clôture de l'exercice ont été affectées en fonds propres, au poste « Fonds propres consommables » conformément à l'article 7 des statuts du fonds de dotation pour la part des legs reçus au cours de l'exercice, soit un montant de 633 189 € et pour la part des legs en instance à la clôture de l'exercice soit un montant de 1 386 816 €.

Le fonds de dotation a été bénéficiaire d'un total de 760 088 € d'assurances-vie affectées en fonds propres, au poste « Fonds propres consommables » conformément à l'article 7 des statuts du fonds de dotation.

Le fonds de dotation a apporté au cours de l'exercice un soutien financier aux actions réalisées et / ou soutenues par IFAW – France pour un montant de 1 397 K€.

Pour traduire le caractère consommable de ces 1 397 K€ sur l'exercice, il a été comptabilisé un produit représentatif de la quote-part de la dotation reprise pour être consommée sur l'exercice en compte de résultat en contrepartie des fonds propres.

Cette quote-part correspond aux décisions arrêtées par le conseil d'administration.

Conformément à l'article 214-2 du règlement ANC N°2018-06, la consommation de la dotation consommable d'un exercice correspond à l'excédent de charges sur les produits de l'exercice de sorte que le résultat à la clôture soit nul. Un ajustement de consommation de la dotation a été opéré pour solder l'excédent de charges sur les produits de l'exercice.

L'exercice comptable 2023 / 2024 d'une durée de 12 mois s'est ainsi caractérisé par un niveau des ressources perçues ou à percevoir sur l'exercice de 2 780 K€ contre 1 498 K€ au cours de l'exercice précédent de même durée.

Il est rappelé, en regard de l'article 7 de ses statuts que le fonds de dotation a été constitué sans dotation en capital initiale, que la dotation en capital est constituée par les donations et legs qui lui sont consentis.

### **3. Règles et méthodes comptables**

#### **3.1. Cadre légal et réglementaire de référence**

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG et du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

#### **3.2. Durée et période de l'exercice comptable**

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024. Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 30 juin 2023 avait la même durée.

#### **3.3. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation* ;
- *permanence des méthodes comptables* ;
- *indépendance des exercices*.

#### **3.4. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.**

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du fonds de dotation.

#### **3.5. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).**

Il n'y a pas eu de dérogation.

#### **3.6. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).**

Il n'y a pas eu de modification intervenue au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

### **3.7. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.**

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

### **3.8. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.**

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

### **3.9. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif**

#### 3.9.1. Immobilisations incorporelles

Sans objet.

#### 3.9.2. Immobilisations corporelles

En application du règlement ANC N°2018-06, les immobilisations corporelles sont composées exclusivement des biens acceptés par legs et destinés à être cédés, biens meubles ou immeubles pour un montant de 1 113 K€ à la clôture contre 531 K€ au cours de l'exercice précédent.

#### 3.9.3. Immobilisations financières

Sans objet.

#### 3.9.4. Créances

Les créances d'un montant global de 2 689 K€ sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non-recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

En application du règlement ANC N°2018-06, les créances reçues par legs ou donation acceptés par le conseil d'administration sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur estimée pour un montant de 2 689 K€ à la clôture contre 490 K€ au cours de l'exercice précédent.

#### 3.9.5. Charges constatées d'avance

Néant

#### 3.9.6. Produits à recevoir

Néant

### **3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif**

#### 3.10.1. Fonds propres

Les fonds propres se composent :

- des excédents ou des déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Report à nouveau » ;
- des autres ressources constitutives de la dotation en capital diminuées des quotes-parts virées en résultat ;
- du résultat de l'exercice.

#### 3.10.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

En application du règlement ANC N°2018-06, les dettes sur legs et donations acceptés par le Conseil d'Administration sont inscrites au passif du bilan pour leur valeur estimée de 105 K€ contre 56 K€ au cours de l'exercice précédent.

#### 3.10.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

#### 3.10.4. Produits constatés d'avance

Néant

### **3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat**

#### 3.11.1. Produits provenant des affiliés

Néant

#### 3.11.2. Dons manuels

Néant

#### 3.11.3. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Voir point 2 – « Faits caractéristiques de l'exercice ».

Les legs sont comptabilisés en fonds propres consommables dès leur acceptation par le Conseil d'Administration.

#### 3.11.4. Opérations en devises étrangères et différences de change

Néant

#### 3.11.5. Produits et charges exceptionnels

Néant



### 3.11.6. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Les contributions volontaires constatées sur l'exercice dans l'état « Evaluation des contributions volontaires » faisant partie intégrante des comptes annuels ont été estimées à 100 K€ pour l'exercice contre 92 K€ pour l'exercice précédent.

## 4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

### 4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

#### 4.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements

##### 4.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Néant

##### 4.1.1.2. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outil.	- €	- €	- €	- €
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	530 569 €	747 301 €	164 552 €	1 113 318 €
<b>TOTAL</b>	<b>530 569 €</b>	<b>747 301 €</b>	<b>164 552 €</b>	<b>1 113 318 €</b>

##### 4.1.1.3. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

Néant

##### 4.1.1.4. Tableau de variation des immobilisations financières

Néant

### 4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances et les dettes sont toutes à moins d'un an à la clôture de l'exercice.

### 4.3. Comptes de régularisation actif

Néant

#### 4.4. Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fonds propres avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Ecarts de réévaluation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Réserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	3 326 €	3 326 €	3 326 €	- €	- €	- €	- €	- €
Excédent ou déficit de l'exercice	3 326 €	3 326 €	3 326 €	- €	- €	- €	- €	- €
						- €	- €	- €
Dotations consommables	999 278 €	- €	- €	2 780 093 €	- €	1 409 188 €	- €	2 370 183 €
Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Provisions réglementées	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>999 278 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 780 093 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 409 188 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 370 183 €</b>

Informations relatives aux dotations : Tableau de suivi des dotations

Détail par type de dotation	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Dotation en capital initiale	- €	- €	- €	- €
Donations composant la dotation en capital	- €	- €	- €	- €
Legs et A.V. composant la dotation en capital	5 647 979 €	2 780 093 €	- €	8 428 072 €
Autres	- €	- €	- €	- €
Consommations de la dotation en capital	- 4 648 701 €	- €	1 409 188 €	- 6 057 889 €
<b>TOTAL</b>	<b>999 278 €</b>	<b>2 780 093 €</b>	<b>1 409 188 €</b>	<b>2 370 183 €</b>

#### 4.5. Provisions et fonds dédiés (dont fonds reportés liés aux legs ou donations)

	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	- €	- €	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
Fonds reportés liés aux legs ou donations	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Les legs ne pouvant être comptabilisés qu'en dotation, ils sont comptabilisés dans la dotation dès acceptation par le CA en contrepartie des biens et/ou créances et/ou biens reçus par legs.

#### 4.6. Comptes de régularisation passif

Eléments	Exercice	Exercice précédent
Charges à payer incluses dans les postes :		
Autres dettes	1 347 365 €	860 €
Charges à payer	11 960 €	84 €
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 359 325 €</b>	<b>944 €</b>
Produits constatés d'avance	- €	- €
<b>TOTAL 2</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Les comptes de régularisation passif sont composés à la clôture pour 860 € de dettes envers IFAW – France sans changement par rapport à l'exercice précédent, de legs particuliers à reverser et de charges à payer pour le reste.

## 5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

### 5.1. Détail et variation des produits (hors produits financiers)

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Subventions d'affiliés	- €	- €	- €	N/A
Quote-part dotation consommable virée au résultat	1 409 188 €	1 248 701 €	160 488 €	12,85%
Report en fonds reportés	- €	- €	- €	N/A
Assurances-vie non affectées	- €	- €	- €	N/A
Legs ou donations	- €	- €	- €	N/A
Utilisation des fonds reportés	- €	- €	- €	N/A
<b>SOUS TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 409 188 €</b>	<b>1 248 701 €</b>	<b>160 488 €</b>	<b>12,85%</b>
Contributions volontaires	99 916 €	92 468 €	7 448 €	8,05%
<b>SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>99 916 €</b>	<b>92 468 €</b>	<b>7 448 €</b>	<b>8,05%</b>
<b>TOTAL (Y compris contributions volontaires)</b>	<b>1 509 104 €</b>	<b>1 341 169 €</b>	<b>167 935 €</b>	<b>12,52%</b>

### 5.2. Détail du résultat financier

Néant

### 5.3. Détail des legs, donations et assurances-vie

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant dans le compte de résultat est vierge étant donné qu'ils ne peuvent être comptabilisés qu'en dotation :

PRODUITS	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	- €
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'article 213-9	- €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	- €
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donation destinés à être cédés	- €
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	- €
<b>CHARGES</b>	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	- €
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donation destinés à être cédés	- €
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	- €
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>- €</b>

**Néant**

## 6. Autres renseignements

### 6.1. Ventilation de l'effectif salarié du fonds de dotation par catégorie à la clôture

Néant

### 6.2. Situation fiscale

Le fonds de dotation n'a pas de but lucratif, il n'est pas assujéti aux impôts commerciaux (Impôt sur les bénéfices, Taxe sur la Valeur Ajoutée et Contribution Economique Territoriale) pour ses activités, non commerciales.

### 6.3. Opérations entre affiliés

#### 6.3.1. Redevances

Néant

### 6.3.2. Convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit

IFAW – France est la fondatrice du fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX. Le fonds de dotation collecte des libéralités (donations et legs) afin de financer des projets du fonds de dotation IFAW. Le Fonds de dotation ne disposant pas, à ce jour, d'un personnel salarié et de locaux propres, IFAW – France met à disposition un ensemble de moyens à titre gracieux dont le montant estimé s'est élevé au cours de l'exercice à environ 100 K€ contre environ 92 K€ au cours de l'exercice précédent.

### 6.3.3. Créances et dettes

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, le fonds de dotation avait les créances suivantes sur les autres associations auxquelles il est affilié :

	Exercice €	Exercice précédent €
IFAW - US	NEANT	NEANT
	<u>-</u>	<u>-</u>

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, le fonds de dotation avait les dettes suivantes sur les autres associations auxquelles il est affilié :

	Exercice €	Exercice précédent €
IFAW - France	860	860
	<u>860</u>	<u>860</u>

### 6.3.4. Contributions versées

Au cours des 2 derniers exercices comptables, le fonds de dotation a versé des aides financières pour IFAW - France pour les montants suivants :

	Exercice €	Exercice précédent €
Subventions accordées à IFAW - France	1 397 000	1 245 000
	<u>1 397 000</u>	<u>1 245 000</u>

## 7. Engagements financiers hors bilan

### 7.1. Engagements donnés et engagements reçus

Autres engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

**Néant**

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
Assurances-vie acceptées par le conseil d'administration non encore reçues	316 301 €	270 892 €
<b>TOTAL</b>	<b>316 301 €</b>	<b>270 892 €</b>

## 7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Néant

## 8. Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) collectées auprès du public et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

### 8.1. Cadre de référence

Organisme faisant appel à la générosité du public, Fonds International pour la Protection des Animaux présente à compter de juillet 2020, un CER et un CROD en conformité avec les principes du nouveau règlement comptable N°2018-06 du 5 décembre 2018 intégrant le règlement N°2020-08, s'appliquant aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le CER a pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que tout fonds de dotation, fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales.

Le CER ici présenté reflète ainsi le modèle économique et les missions sociales du Fonds International pour la Protection des Animaux

Les CER et CROD sont établis au 30/06/2024 selon les modèles prescrits par le règlement comptable N°2018-06.

Les colonnes « TOTAL » du CROD intègrent respectivement la totalité des emplois et des ressources de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits du compte de résultat. La colonne « dont générosité du public » du CROD présente l'affectation par emploi des seules ressources collectées auprès du public.

### 8.2. Règles et méthodes comptables d'établissement du CER et du CROD

- L'établissement du CER est réalisé à partir des ressources totales perçues par le fonds de dotation.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.
- Les ressources sont constituées de la quote-part de la dotation consommable reprise au compte de résultat. La dotation étant composée de legs et assurances-vie, cette ligne de produit a été classée en "Autres produits liés à la générosité du public" dans le CROD.

### 8.3. Mise en œuvre des programmes : Répartition par catégories d'actions

#### 8.3.1. Missions sociales

Le fonds de dotation dont le siège est sis à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'associations à but non lucratif, qui constitue collectivement l'International Fund for Animal Welfare (Fonds International pour la Protection des Animaux) (ci-après dénommé « IFAW »). IFAW met en œuvre des programmes et des projets visant à aider les animaux et les hommes en France et dans plus de 40 autres pays du monde. La mission d'IFAW est la suivante :

*IFAW travaille à assurer une coopération harmonieuse entre les humains et les animaux, en secourant, soignant et remettant des animaux en liberté, et en restaurant et protégeant leurs habitats naturels.*

En France, les initiatives se sont centrées sur l'éducation, la sensibilisation et la mobilisation pour démontrer tout ce que la société peut avoir à gagner en prévenant la cruauté envers les animaux et en réduisant la surexploitation de la faune sauvage et de ses habitats. IFAW France a apporté une contribution significative aux priorités stratégiques d'IFAW et continue à faire partie intégrante des campagnes internationales en combinant les dépenses directes et les contributions financières. IFAW France continue à étudier divers engagements et partenariats afin de renforcer sa visibilité et de sécuriser ses financements institutionnels. IFAW évalue son adhésion à l'association Le don en confiance et négocie actuellement un accord-cadre avec l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), une entité de la Gendarmerie française.

Les campagnes de publipostage et de courriels aux sympathisants présentent un ou plusieurs des programmes prioritaires d'IFAW France, par exemple : la lutte contre la cybercriminalité liée aux espèces sauvages, l'amélioration du bien-être des animaux vivants confisqués aux trafiquants, la fin du commerce d'ivoire, les secours d'urgence lors de catastrophes et la réduction des risques, la conservation marine, notamment la réduction de la pollution sonore sous-marine et la fin de la chasse commerciale à la baleine, ainsi que l'enseignement de l'éthique animale. Chaque appel vise à informer le public, par des preuves empiriques et/ou des anecdotes, sur les menaces auxquelles sont exposés les animaux et les territoires que les humains partagent avec eux ; il demande également aux citoyens et aux sympathisants de passer à l'action pour améliorer la situation, directement ou indirectement (par exemple en signant une pétition, en offrant des couvertures à des refuges, en votant pour une législation favorable aux animaux, en organisant des opérations de nettoyage de la nature, en faisant un don à IFAW).

### 8.3.2. Poste des ressources

Les recettes du fonds de dotation proviennent essentiellement de la générosité du grand public dans le cadre de legs issus de successions et d'assurances-vie d'une manière principale.

#### Mode de traitement des legs et donations

Les legs et donations encaissés ou dont l'engagement est certain au 30 juin sont comptabilisés en dotation consommable.

#### Dons

Néant

#### Assurances-vie

Les assurances vie sont inscrites en dotation consommable à la date de réception des fonds par l'entité. Les assurances-vie sont inscrites en engagements reçus, pour leur valeur estimée dès lors qu'elles ont été acceptées par le conseil d'administration et qu'une valeur précise est connue.

#### Contributions financières

Les seuls produits issus de contributions financières pouvant être reçues proviennent généralement d'affiliés.

#### Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Voir notes 3.12.6 ci-avant.

#### 8.4. Règles d'affectation des ressources (Utilisation des fonds)

Les règles d'affectation des ressources sont édictées au point 2 de l'annexe ci-avant.  
Le CER, le CROD et les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels, conformément au règlement ANC N°2018-06.

#### COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 du Règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n°91-772 du 07 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires, défini aux articles 432-2 à 432-16 du Règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	1 397 000	1 245 000	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
-Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1 397 000	1 245 000	- Dons manuels		
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
-Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 409 188	1 245 375
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12 188	375			
TOTAL DES EMPLOIS	1 409 188	1 245 375	TOTAL DES RESSOURCES	1 409 188	1 245 375
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLI	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLI	0	0
TOTAL	1 409 188	1 245 375	TOTAL	1 409 188	1 245 375
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1 CERTIFIE		EXERCICE N	EXERCICE N-1 CERTIFIE
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Prestations en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT			Dons en nature		
TOTAL	0	0	TOTAL	0	0

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du Règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 30/06/2024 12		Exercice N-1 30/06/2023 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	1 409 188	1 409 188	1 245 375	1 245 375
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 409 188	1 409 188	1 245 375	1 245 375
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>			3 326	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public			3 326	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>				
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>				
<b>TOTAL</b>	1 409 188	1 409 188	1 248 701	1 245 375
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	1 397 000	1 397 000	1 245 000	1 245 000
1.1 Réalisées en France	1 397 000	1 397 000	1 245 000	1 245 000
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 397 000	1 397 000	1 245 000	1 245 000
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	12 188	12 188	375	375
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>				
<b>TOTAL</b>	1 409 188	1 409 188	1 245 375	1 245 375
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>			3 326	



## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (Suite)

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 30/06/2024 12		Exercice N-1 30/06/2023 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	99 916		92 648	
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	99 916		92 648	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	74 149		56 664	
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	25 767		35 904	
<b>TOTAL</b>	99 916		92 648	

### 9. Etat séparé des Avantages et Ressources provenant de l'étranger (EAR)

Le fonds de dotation a appliqué pour la première fois au cours de l'exercice le règlement n°2022-04 de l'Autorité des Normes Comptables du 30 juin 2022 modifiant le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif sur la tenue d'un état des avantages et des ressources provenant de l'étranger (EAR).

Le fonds de dotation n'ayant collecté aucune ressource provenant de l'étranger, il n'a pas établi d'Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger (EAR).